

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques

(constructions et installations temporaires de plus de 20m2 et d'une durée supérieure à un mois)

AT 075 108 15 00085

Le préfet de la région d'Ile-de-France,

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L 621-9; R 621-11 à 621-24;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 425-5 et R 425-23 ;

Vu l'arrêté n°2015097-0008 du 7 avril 2015 portant délégation de signature du Préfet de la région d'Ile-de-France à Madame Véronique Chatenay-Dolto, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1937 portant classement au titre des monuments historiques de la Place de la Concorde, Paris 8^{ème} ;

Vu la demande d'autorisation AT 075 108 15 00085 déposée par M. Marcel Campion à Ormesson-sur-Marne, reçue le 18 septembre 2015 ;

Considérant le caractère temporaire des installations,

décide :

Article 1

L'autorisation sollicitée par le demandeur susvisé, dans la demande relative à :

Installation d'une grande roue, y compris les phases de montage et démontage, du 6 novembre 2015 au 23 septembre 2016 ;

Place de la Concorde, 75008 Paris, classée monument historique.

est accordée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- L'installation est autorisée seulement jusqu'au 20 février 2016 inclus.
- A l'occasion de l'Euro 2016, considérant le caractère exceptionnel de la manifestation sportive, la Grande Roue pourra être remontée pour une durée limitée, après accord du service des monuments historiques ;
- Toutes les précautions devront être prises lors du montage et du démontage des installations pour ne pas endommager les éléments de la place classés monument historique,
- La société organisatrice devra justifier de la contractualisation d'une assurance sur les dommages pouvant être occasionnés au site,
- Un constat d'état contradictoire devra être établi entre l'aménageur et la Ville de Paris, en présence du service des monuments historiques, avant et après l'installation.

Article 2

La directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le

€ 6 NOV: 2015

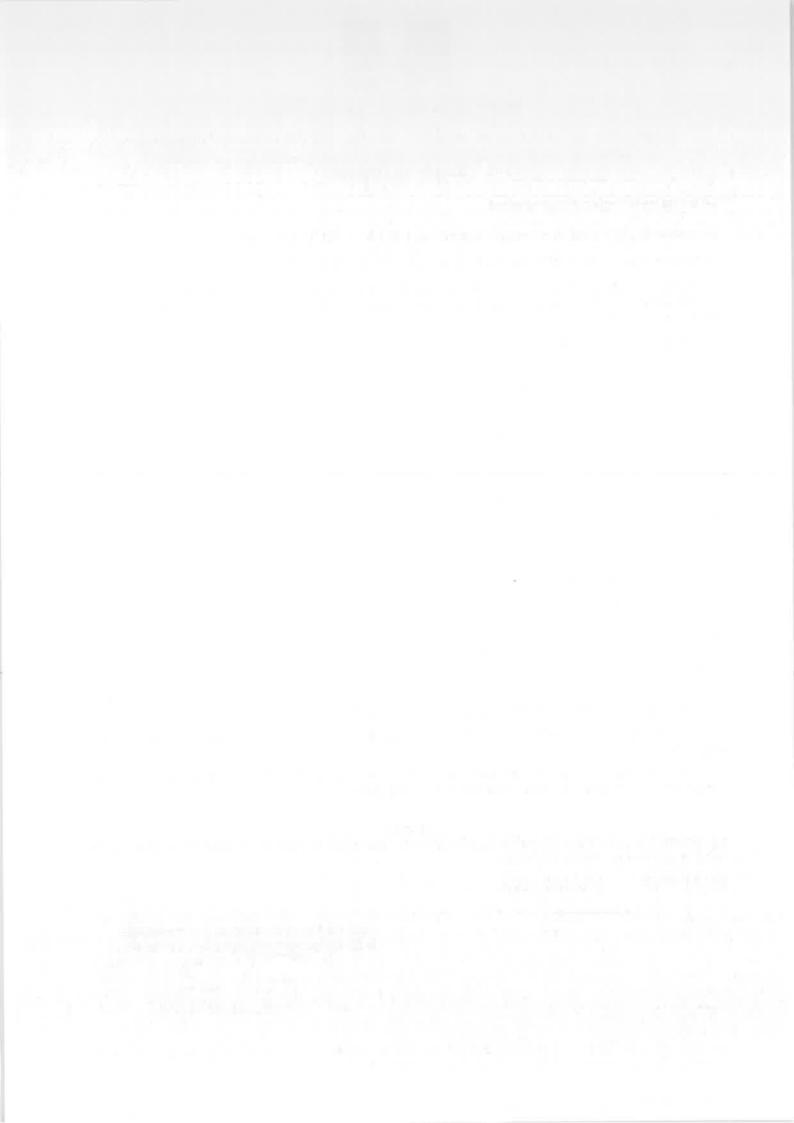
Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France la Directrice régionale des affaires culturelles

walledocal LANUIT

Uture les Allerde-France

Délais et voies de recours : la décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (lieu de l'immeuble) dans un délai de deux mois à compter de la notification

Copie à Abf, Cmh





PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des affaires culturelles d'.lle-de-France

Affaire suivie par : Agnès Clément

Service: CRMH/BPA Tél: 01 56 06 50 69

Courriel agnes.clement@culture.gouv.fr

réf: CRMH-BPA Nº 850

\$ 6 NOV. Zuit Paris, le

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la décision prise sur votre demande d'autorisation d'installation temporaire AT 075 108 15 00085

Je suis tenu de vous informer qu'en cas de contestation de votre part, le délai de recours pendant lequel vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent est de deux mois.

Au titre des dispositions de l'article R 621-16 du code du patrimoine et de l'arrêté ministériel du 9 novembre 2007 pris en application, l'autorisation de ces travaux devra être affichée sur le terrain.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

> Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France et par délégation,

pour la Directrice régionale des affaires culturelles

recon eres bravan de che la Rodano

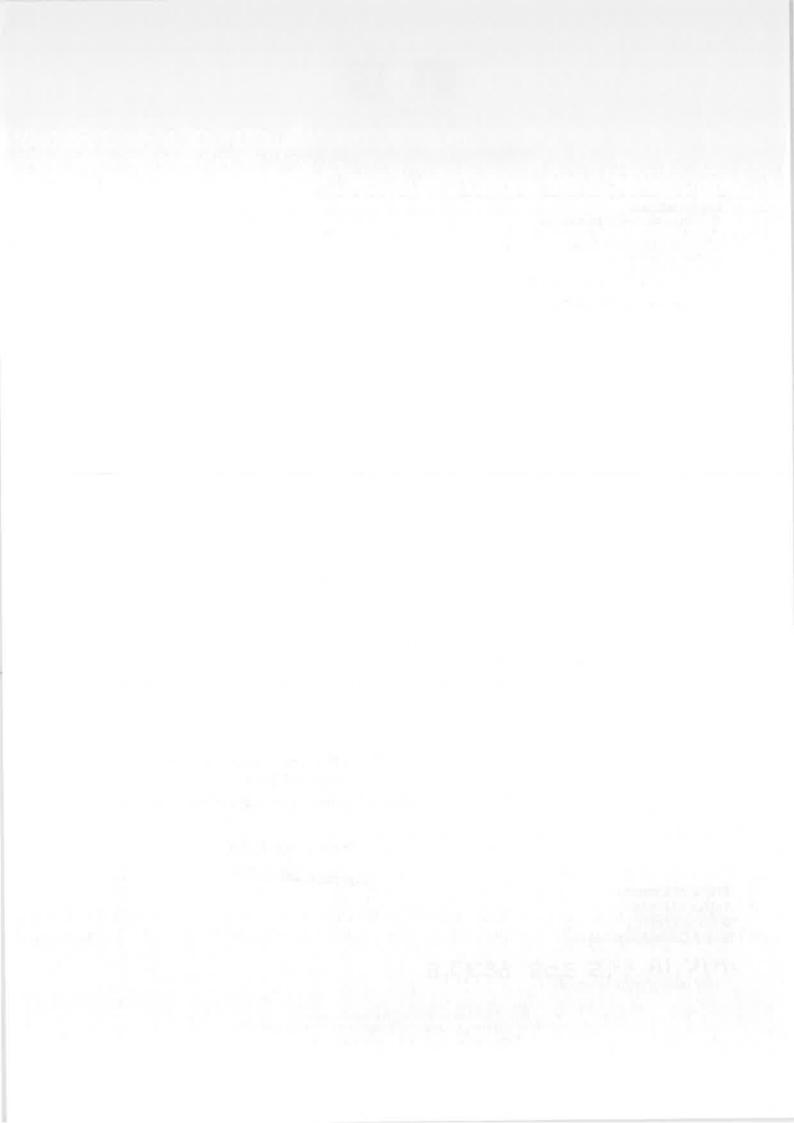
Dominique CERCLET

Combaque CENCLET

M.Marcel Campion Loisirs Associés 9 rue de l'Eglise 94490 Ormesson-sur-Marne

AR 1A 115 308 3939 8 Lettre recommandée avec AR

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France 47 rue Le Peletier 75009 Paris - standard 01 56 06 50 00 • Télécopie 01 56 06 52 48 Adresse Internet www.ile-de-france.culture.gouv fr







Cultur Communication

(constructions et installations temporaires de plus de 20m² et d'une durée supérieure à un mois)

3/7

Direction de l'architecture et du patrimoine

	CADRE RÉSER	É À L'ADMINISTRATION	
AT	075 departement (n°INSEE) commune	1 1 5 annee	O O OSSIGN S
endajir.	date de seception de la demande	date d'éch	neance du délai d'instruction
si pièces man	quantes date de leur demande date de reception	n des pieces manquantes	nouvelle date d'actidance du délai d'instruction.
Si	décision prise par le ministre, date d'evocation	nouvelle date	d'echdance du délai d'instruction
1. DEMAND	DEUR		
	Votre nom et votre prénom: Si personne morale, dénomination de votre é	tablissement :	
Désignation	Si personne morale, nom du représentant lég	al ou statutaire :	5, 76. 31 42
·	Adresse: Téléphone: O. L. S	SULSO GRICS Télécopieur: O.	son sur Marne
2. PROPRIÉ	TAIRE (s'il n'est pas le demandeur)		Control of the Contro
	Nom et prénom:		
	Si personne morale, dénomination de l'établis	sement :	
Désignation	Si personne morale, nom du représentant lég	al ou statutaire :	
	Adresse :		
	Téléphone :		
3. DÉSIGNA	TION DE L'IMMEUBLE	与作品的外接等更	
Adresse du terr	ain (numéro, voie ou lieu-dit): LE LA CONCOMP AND IN 1995 TULLER (ES)	Superficie de la ou des pa	arcelle(s):
Code postal :	Commune:	Date de la mesure de clas	ssement :
Références cad	lastrales (section et n° de la ou des parcelle(s)	Étendue de la mesure de	classement :







(constructions et installations temporaires de plus de 20m² et d'une durée supérieure à un mois)

4/7

4. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET	
Nature de la construction ou de l'installation temporaire. Nature et consistance des travaux.	
Institution is to Granie	Raye de Paris - PUPCE
ne la carcarge sun le sine	TE LA CHAUSEE DEVANT
L'ENTITEE PRINCIPALE DU JANG	DIN JESTUILERIE SOU LETTE
GRANGE ROUE S'INSTAILE DE	
A LA MERE EROQUE POUR LE	
bons bonness & zile CE,	
CARACTERE D'ANIMATION	RESTIVE
Surface occupée par la construction ou l'installation temporaire :	
Durée maximale :	
INSTALLATION OF MUNIAGE F	MUDE LE Q ET YE VERLEWED.
ouverince unique	m 13 Novembre 2012 am
15 septembre 2016	1 00 0 1 1 2 (
DEMONTACE COINE MODE	JE X2 Scherche 5010
DATE NG 2315	SIGNATURE ET IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE





(constructions et installations temporaires de plus de 20m² et d'une durée supérieure à un mois)

5/7

		JOINDRE (aucune autre pièce ne pour	ra vons eire demandee)
	PIÈCES	FONCTION DE LA PIÈCE	CONSEILS
1 -	Le titre de propriété ou, le cas échéant, le mandat ou le titre d'habilitation (dans tous les cas)	L'acte communiqué par le demandeur doit permettre à l'administration de vérifier que celui-ci a qualité pour présenter la demande et exécuter les travaux.	STE FORDINE TODANHAM DEPUIS PLUS DE 30 ANS A PARIS.
2	Un rapport de présentation détaillé (dans tous les cas)	Ce rapport décrit de façon détaillée les objectifs du projet et ses modalités de réalisation.	Ce rapport permet d'apprécier la compatibilité du proje avec la conservation de l'immeuble.
•	Un descriptif quantitatif détaillé (dans tous les cas)	Ce document fait apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux. Il permet d'apprécier l'impact du projet au regard des caractéristiques typologiques, architecturales et historiques du bâtiment et des éléments qui le composent.	Vous décrirez avec précision le mode opératoire d'installation et de désinstallation ainsi que les précautions prises pour la remise en état des lieux. Toutes les façons de faire pour chaque corps d'état se détaillées en veillant à bien expliquer tous les détails expermettront d'apprécier si le caractère de monument historique de votre immeuble est respecté. D'une manière générale, que ce soit pour des travaux réalisés en extérieur ou en intérieur, vous indiquerez le matériaux utilisés.
-	Un plan de situation (dans tous les cas)	Ce plan permet de localiser le projet dans la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve.	Ce plan comporte : _ la localisation exacte du projet _ l'orientation _ les voies de desserte _ l'indication de l'échelle _ des points de repère (noms de rue, église)
		×	L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Elle est compris entre 1/5000 et 1/2000ème, ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadas L'échelle graphique est indiquée.
			Si votre commune est dotée d'un document d'urbanism (plan local d'urbanisme ou carte communale), vous pouvez vous en aider pour constituer votre plan de situation. Le plan cadastral de la commune peut également vous être utile.
			Attention aux photocopies de plans car les échelles peuvent être faussées.
			Pour tracer votre plan vous pouvez utiliser le format papier le plus adapté à la taille de votre projet. Un form suffisamment grand doit être choisi pour permettre d'identifier clairement les voies et les terrains alentours
	(dans tous les cas)	Le plan de masse permet de voir ce qui existe et ce qui existera sur le terrain (constructions et aménagements extérieurs) et d'identifier l'immeuble concerné par le projet. Il permet ainsi de voir :	Il représente la totalité de l'unité foncière sur laquelle porte le projet. Il fait apparaître : _ les dimensions du terrain _ son orientation _ son relief (reportez les courbes de niveau du terra par rapport à la voie d'accès)
		le volume de la ou des constructions ou installations	l'emplacement des bâtiments existants et leurs dimensions.
			In any the state of the state of

- comment votre projet se situe sur le terrain, et éventuellement comment il se situe par rapport aux bâtiments existants
- _ si le projet respecte les règles d'urbanisme.
- _ le tracé ou les modalités des raccordements aux équipements

- _ la représentation des travaux que vous souhaitez réaliser
- les distances entre le projet et les limites du terrain et, s'il en existe, par rapport aux constructions existantes
- _ le cas échéant, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux

Votre plan de masse doit être présenté à une échelle





Culture Communication

(constructions et installations temporaires de plus de 20m² et d'une durée supérieure à un mois)

6/7

	PIÈCES	FONCTION DE LA PIÈCE	CONSEILS
		publics _ l'accessibilité aux constructions ou installations projetées	comprise entre le 1/500ème et le 1/100ème , être coté er 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) et être légendé. L'échelle graphique est indiquée.
-	Un plan des espaces à aménager (sauf pour les travaux intérieurs)	Ce plan est demandé si le projet porte en tout ou partie sur l'aménagement de terrains classés, notamment s'il s'agit de constructions ou d'installations sur des parcs ou jardins classés.	Ce plan représente, à l'échelle du 1/100ème, dans l'état initial et dans l'état futur les réseaux, les installations hydrauliques, la localisation des végétaux, l'emplacement des parties construites, les allées de circulation. L'échelle graphique est indiquée.
-	Les plans des élévations (sauf pour les travaux	Ces plans permettent de voir quel sera l'aspect extérieur du projet.	Ces plans sont établis à une échelle comprise entre le 1/100ème et le 1/50ème selon l'importance du projet (échelle graphique indiquée).
	intérieurs)		Ils reproduisent l'aspect général des façades et des toitures des constructions concernées par votre projet et sont suffisamment précis pour que l'on puisse apprécier composition et la répartition des matériaux et leur aspect
			Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, qu'elles aient ou non des ouvertures.
10	Un document graphique (seulement pour les	Il permet d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement et son impact visuel.	Ce document représente tous les éléments significatifs of site : bâti existant, plantations, relief, voiries, clôture et projet en trois dimensions.
	constructions ou installations extérieures)		Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir aux photomontage.
	modelication of the state of th		A partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.
-	Un document graphique (seulement pour les	Ce document est demandé si le projet porte sur une installation à l'intérieur de l'immeuble.	Ce document graphique complet et lisible a une échelle au 1/20ème pour des travaux partiels, au 1/50ème pour des travaux d'ensemble (échelle graphique indiquée).
	installations intérieures)		L'état existant, fait apparaître :
			en plan :
			les ouvrages d'origine tels que murs ou cloisons, (y compris leurs ouvertures), sols ou escaliers, cheminées, etc
			 leur(s) matériau(x), leur appareillage, leur assemblage, leur finition et leur(s) couleur(s), les réseaux techniques et éléments de décor solidaires de chaque ouvrage,
			en élévation et en coupe, selon les mêmes précisions q celles mentionnées pour le plan :
			 du sol au plafond, les parois constitutives des volumes intérieurs et de leur répartition (y compris l plafonds, faux-plafonds, sous-faces de couverture d charpentes apparentes)
			L'état futur, fait apparaître, suivant une représentation

10 - Un dossier photographique (dans tous les cas) Les photographies, lisibles et pertinentes, sont des vues actuelles d'ensemble et de détail des différents éléments affectés par le projet. La localisation et la distance des prises de vue dépendent de la localisation du projet.

identique, les ouvrages et éléments concernés par les travaux avec les mêmes détails que ceux relatifs à l'état

existant.

Si votre projet est situé en zone urbaine, les photographies de près montrent la ou les façades des constructions avoisinantes, le contexte et les éléments significatifs du terrain, rampes, escaliers, arbres existants, etc. Les prises de vue lointaines représentent l'espace public, les façades si les voies sont étroites, les volumes....

Si votre projet est situé en zone rurale ou dans un





(constructions et installations temporaires de plus de 20m² et d'une durée supérieure à un mois)

7/7

PIÈCES

FONCTION DE LA PIÈCE

CONSEILS

paysage urbain plus ouvert, plusieurs photographies seront peut-être nécessaires pour montrer les éléments structurants du paysage: topographie, bâti, plantations Pour les travaux intérieurs, tous les éléments figurant dans le document graphique sont photographiés.

Toutes les photos sont légendées avec indication, en extérieur, de l'angle de prise de vue et de l'orientation.

Finshallation de la Grante Râue, Mandegle Frau Sinstallant Maintevant Sur le Imème Site, Chaque Anthed, qui même Evanoir et aux mêmes Pates pain animer le Site de la Conconde Paur la Jose des parisiers et jes Tourissies Pour la Jose des parisiers et jes Tourissies En arelend. Cette altraction est un mande forman aurori de vous Dans Mande Forman aurori de vous Dans Son système pepuis l'avenement de la Tours Eiffel vers 1900



Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur

Sous-Direction de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur

Service des activités commerciales sur le domaine public Bureau des kiosques et attractions 8, rue de Citeaux 75012 Paris

Réf:

MS/CD/AF/15/2889

Paris,

ام

2 8 ADUT 2015

Monsieur.

Je vous confirme l'accord de la Ville de Paris, sous réserve de l'avis du Conseil de Paris des 28 et 29 septembre 2015, pour l'édition 2015-2016 de la mise en place et l'exploitation de la Grande Roue d'un diamètre de 65 mètres au minimum sur la place de la Concorde (8^e), devant l'entrée du jardin des Tuileries, ainsi que l'exploitation de trois points de ventes annexes, conformément à la convention d'occupation du domaine public signée par la société Fêtes Loisirs dont vous êtes le gérant.

Ainsi, pour cette édition 2015-2016:

- Le montage serait effectué entre le 6 et le 12 novembre 2015 (7 jours) ;
- L'exploitation de la Grande Roue se ferait du vendredi 13 novembre 2015 au jeudi 15 septembre 2016 (308 jours), sous réserve de l'accord de la Préfecture de Police et du Ministère de l'Intérieur sur la compatibilité entre les manifestations du 14 juillet et la présence de la Grande Roue ;
- Le démontage serait effectué du vendredi 16 septembre 2016 au vendredi 23 septembre 2016 inclus (8 jours).

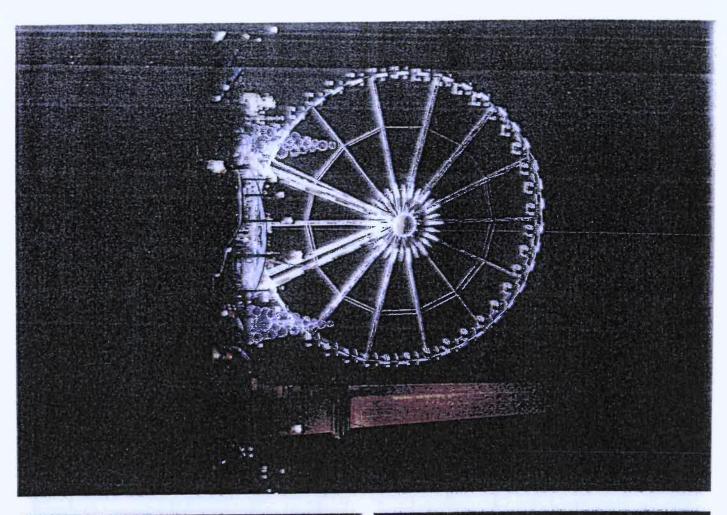
En cas de non validation de la Préfecture de Police et du Ministère de l'Intérieur, les dates d'exploitation seraient : du vendredi 13 novembre 2015 au jeudi 30 juin 2016 (231 jours) et le démontage aurait lieu du vendredi 1^{er} juillet au vendredi 8 juillet 2016 inclus.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

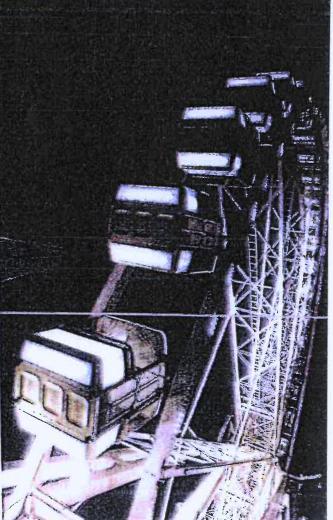
La Sous-directrice de l'économie, de l'innovation Et de l'enseignement supérieur

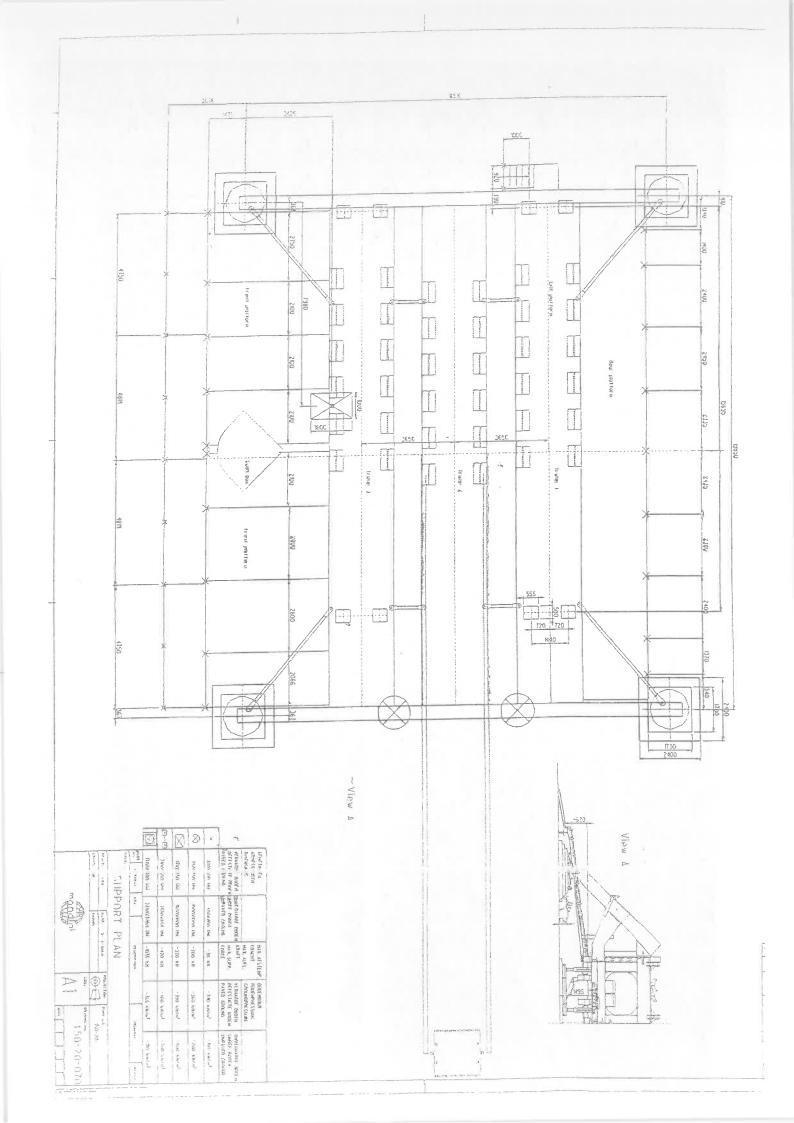
Marie SAMSON

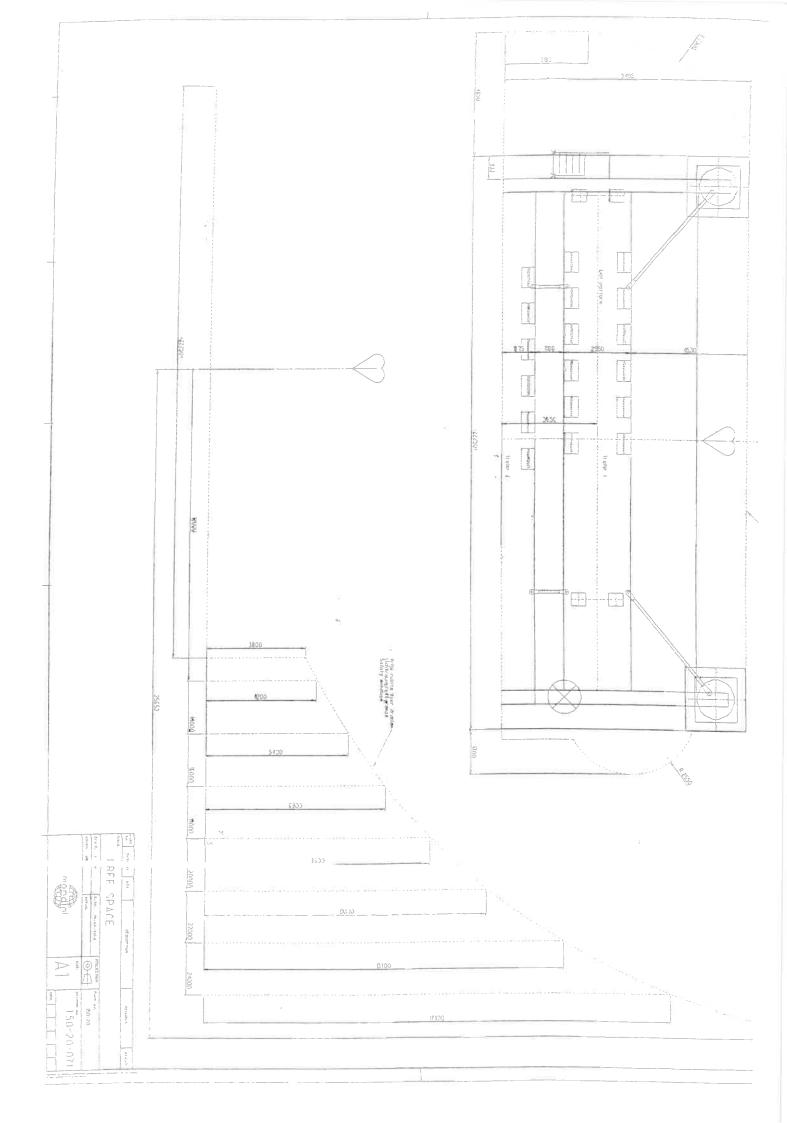
Fêtes Loisirs Monsieur Marcel CAMPION 11 rue Chalo 91150 BOUTERVILLIERS











Gewichcal poids MCS 5542 Monde Festif. Les poids

	meting/mesuré	26/03/2010	
	trailer 1 no. 041	trailer 2 vno. 042 trailer 2 no. 04.1	iller 2 no. 04.1
gewicht kingpin → eigengewicht truck/poids carnion et poids point d'attelage eigengewicht truck/poids carnion	26380	29260	28840 12160
hingpin drukt polds point d'attelage	17080	16920	16680
fraller achter B assen/ noids des 6 axes	57640	58160	89980
totaal gewichtpolds par remorque	74720	75080	76660
Druk per achteras/ poids par axe		6863	2566